

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels

Bureau RH-2A

66-70 allée de Bercy - Teledoc 826

75574 PARIS cedex 12

Affaire suivie par le secteur nominations-mutations - GP

Claudine Cuménal

claudine.cumenal@dgfip.finances.gouv.fr

2 01 53 18 07.54 **3** 01 53 18 92 68

Alain Grelet

alain.grelet@dgfip.finances.gouv.fr

Référence: instruction n°07-032-V33 du 22 juin 2007

Paris, le 1 3 ncT 2010

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

MM. les Délégués du Directeur Général Mmes et MM. les Directeurs Régionaux et Départementaux des Finances Publiques Mmes et MM les Trésoriers-payeurs généraux Mmes et MM. les Directeurs des services fiscaux

Objet : mouvement spécifique sur postes des agents de catégorie B ou C de la filière gestion publique

En application de l'instruction citée en référence, la présente lettre a pour objet de préciser les modalités de réalisation du mouvement spécifique sur postes des agents des catégories B et C pour l'année 2011.

Je vous rappelle que ce dispositif, dérogatoire aux règles de mutation et d'affectation des agents des catégories B et C, est destiné à pourvoir des postes demeurés vacants à l'issue des mouvements de mutations tant internes qu'externes. Ces postes se caractérisent par une situation de vacance structurelle et une difficulté récurrente à être pourvus en raison d'un manque d'attractivité pouvant être lié, notamment, à leur localisation géographique.

Le mouvement spécifique sur postes prend effet au 1er juillet 2011.

Dans cette perspective, il vous appartient d'établir une proposition de postes classés selon vos priorités que vous devrez soumettre à l'avis de vos commissions administratives paritaires locales compétentes. En outre, votre proposition sera portée à la connaissance des membres du comité technique paritaire local à l'occasion de la tenue d'une prochaine réunion.

Vous voudrez bien me faire parvenir votre proposition pour le 10 novembre 2010.

A cet effet il vous appartient de me transmettre :

- > Le procès verbal de la commission administrative paritaire locale pour chacune des catégories.
- Pour chaque emploi sollicité :
- La fiche administrative,
- La fiche de présentation du poste. Ce document devra me parvenir sous forme dématérialisée à l'adresse : bureau.rh2a-gp-mutations@dgfip.finances.gouv.fr.



Si votre proposition est retenue, cette fiche servira de support à l'appel de candidatures diffusé sur l'intranet Magellan afin de renseigner au mieux les agents sur les caractéristiques du poste.

Ce mouvement ayant été conçu, a priori, pour rester d'une ampleur limitée, la direction générale procèdera à une sélection rigoureuse des propositions locales.

Dans cet esprit, il est précisé que les postes situés dans les départements en surnombre structurel ne sont normalement pas éligibles au dispositif, sauf situation tout à fait exceptionnelle et dûment justifiée.

Les propositions de postes issues de la sélection seront soumises à l'avis des commissions administratives paritaires centrales qui auront lieu courant janvier 2011.

Vous serez alors immédiatement informé de la suite réservée à votre proposition et les postes sélectionnés seront publiés sur l'intranet Magellan pour permettre aux agents de se porter candidats.

Le mouvement sera diffusé début avril 2011 au plus tard.

Par produration,

William Fréville Receveur des finances